

Les subsides

M. Fisher: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation. Le député de York-Nord (M. Gamble) nous a mis sur une voie très intéressante. Il aimerait que chaque être humain jouisse d'une grande liberté. C'est un point très utile à soulever dans ce genre de débat. Je l'en félicite. Je crois qu'il enrichit énormément la discussion. Je compléteraï ses propos en dénonçant la façon dont Revenu Canada informe les contribuables. Nombre d'entre eux ne savent même pas sur quelle base on établit leur cotisation. Le député de Bow River a soulevé la question des cotisations. Je crois que bien des gens ignorent totalement qu'on peut réviser ultérieurement le montant de leur impôt. Ils pensent que les avis qu'ils reçoivent sont définitifs et que le ministère tourne ensuite la page. Ils ne savent pas que l'on peut réexaminer leur dossier. Il faut améliorer l'échange d'information. Chaque citoyen est censé connaître ses droits et il y aurait lieu de les énoncer clairement dès le départ.

Le président suppléant (M. Corbin): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Sinon, nous passerons au débat.

[Français]

M. le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a la parole.

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, nous assistons encore aujourd'hui à une forme de tempête dans un verre d'eau, non pas que le débat sur la question de la perception des impôts ne soit pas importante, mais c'est la manière de l'aborder. Et je pense que le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) aurait été beaucoup plus élégant dans sa manière d'aborder le sujet, sans pour autant s'attaquer à l'institution qu'est le ministère du Revenu, ainsi qu'aux fonctionnaires et au ministre.

De fait, je pense qu'il est tout à fait légitime, monsieur le Président, de tenir un débat d'ensemble sur la question de la perception des impôts, de la manière que cela se fait, savoir la question du formulaire, la question peut-être de la phraséologie, et la question des calculs. Je pense que tout le monde est d'accord sur cela. Mais le fait de profiter d'une période d'une semaine avant l'ajournement des Fêtes, de profiter encore d'à peu près toute la semaine pour insinuer toutes sortes d'accusations, auprès non seulement, comme je l'ai dit tantôt, du ministre, mais aussi en insinuant toutes sortes d'allégations envers les fonctionnaires. Je pense que pour quelqu'un qui a déjà été ministre dans un gouvernement, c'est un manque de «fair-play» évident.

Il est très facile, monsieur le Président, de faire de la politique sur la question du Revenu national. Tout le monde sait très bien que la question de la perception des impôts est négative auprès de toute la population. Je pense qu'il est évident que lorsqu'arrive la période où le ministère demande si tout le monde a payé ses impôts ou doit payer ses impôts, il s'agit d'une période difficile pour le contribuable, c'est normal.

Mais quel que soit le gouvernement, la première responsabilité du ministre du Revenu est de s'assurer justement qu'en toute équité, en toute égalité, en toute justice, quelles que soient les circonstances, les gens puissent payer leur dû à l'État. C'est la base fondamentale nécessaire pour financer les rouages de l'État.

Que l'on soit du côté ministériel ou du côté de l'Opposition ou tout simplement un citoyen avec un minimum de gros bon sens, ces choses-là sont reconnues, mais là où cela devient de l'irresponsabilité de la part du député de Wellington-Dufferin-Simcoe c'est de vouloir noircir l'institution, amener toutes sortes de présomptions et laisser croire que le ministre, les fonctionnaires et le ministère entier sont de connivence pour exploiter les citoyens.

Monsieur le Président, dans la documentation du ministère de Revenu Canada-Impôt, il existe un document de 1982 qui s'intitule: «Les rouages de l'impôt», et au chapitre 8, il y a toute une série de mesures possibles au niveau des appels. Mais ce qui devient intéressant, c'est un chiffre qui est indiqué là-dedans, c'est un chiffre que l'on y mentionne. On dit qu'au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 1982, et je cite: «L'impôt a envoyé près de 15 millions d'avis de cotisation et il a reçu 33,266 avis d'opposition, dont environ 95 p. 100 ont pu être réglés sans recours aux tribunaux.»

Cela fait exactement 15 jours, si on calcule la semaine avant les Fêtes, si on calcule les trois jours précédents, que nous discutons d'à peu près tout et d'à peu près n'importe quoi, sans se référer aux faits. Quinze millions de contribuables, monsieur le Président, chaque année, sont invités par la loi à contribuer au financement de l'État, et de ces 15 millions, 33,900 présentent un avis d'opposition. Et de ces 33,000, 95 p. 100 réussissent à s'entendre avec le ministère directement sans à avoir recours aux tribunaux.

Au fond, je ne sais pas si le député de Wellington-Dufferin-Simcoe a vérifié la raison même pour laquelle les 33,900 opposants ont présenté l'avis de cotisation. Or, il est très bien indiqué que les raisons pour lesquelles souvent les gens contestent leur avis de cotisation, c'est au niveau de l'interprétation. Tout le problème de l'impôt, monsieur le Président, tous les gens qui ont à contester un avis de cotisation le font à partir d'interprétations.

• (1730)

Ce matin, quelqu'un a posé la question, à savoir: qu'est-ce que c'est qu'un artiste? Qu'est-ce que c'est qui est impossible? Qu'est-ce qui est une dépense? Qu'est-ce qui est une dépense non-impossible? Qu'est-ce qui est une dépense avec possibilité évidemment d'avoir un revenu avec des instruments qui peuvent coûter certains montants d'argent? Je pense à des outils pour les travailleurs. Je pense à des bureaux, à des instruments professionnels pour des professionnels de la santé ou de la loi. Monsieur le Président, il s'agit là de question d'interprétation.

Ce qui aurait été intéressant dans la manière de procéder pour réévaluer la question de l'impôt, c'est de demander un débat concernant la Loi de l'impôt, mais aussi de faire des propositions, et c'est cela qui manque à l'Opposition. Et je me souviens très bien, lorsque j'avais parlé lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, j'avais dit au chef de l'opposition, mon bon ami de Central Nova (M. Mulrony), de ne pas être seulement un leader d'opposition, mais d'être aussi et surtout un leader de propositions, et c'est cela qui fait défaut l'autre côté. Et dans la motion présentée par le député, c'est encore plus clair. Nous n'avons dans cette prise en considération d'une motion d'opposition que la forme, parce qu'au niveau du contenu, c'est l'absence totale. Et compte tenu du fait que je suis le dernier orateur à prendre la parole sur cette motion d'opposition, j'aimerais simplement la relire pour